

République Française

Département de l'ESSONNE
Arrondissement d'ETAMPES
Commune de DOURDAN

DÉCISION

Nomenclature N° : 1
N°DEC2024.084

Objet : Travaux relatifs à la réfection de la toiture de la cuisine du restaurant du groupe scolaire Charles Péguy.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L2122-23,

Vu le Code de la commande publique et son article R 2123-1,

Vu la délibération N°DEL2020035 du conseil municipal du 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire et notamment l'alinéa 4,

Vu la détérioration de la couverture en shingle de la cuisine du groupe scolaire Charles Péguy,

Considérant la nécessité de passer un marché pour les travaux relatifs à la réfection de la cuisine du groupe scolaire Charles Péguy,

Considérant la nécessité de déposer une déclaration préalable ayant pour objet la modification de l'aspect extérieur de cet équipement public,

DÉCIDE

Article 1 : De signer un marché avec la société Devalière sise 27 rue du château à St Martin de Bréthencourt (78660), pour les travaux relatifs à la réfection de la toiture de la cuisine du groupe scolaire Charles Péguy,

Article 2 : De dire que la durée du présent marché est de 15 jours à compter de la date de notification du marché.

Article 3 : De dire que le montant du marché est de 10 727,13 €HT soit 12 872,56 €TTC.

Article 4 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Article 5 : De déposer une déclaration préalable dans le but de remplacer une toiture shingle qui présente de nombreuses infiltrations et des désordres par une toiture en tuiles. Ces travaux permettront d'améliorer l'aspect sanitaire de cet équipement essentiel au restaurant scolaire.

Article 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Dourdan, le 23 avril 2024

Le Maire,

Paolo DE CARVALHO



Acte rendu exécutoire :

- Transmis au représentant de l'Etat ;
- Publié le : 24/04/2024